



CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023 PROCES VERBAL

Le conseil municipal, convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni le 12 avril 2024 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : Stéphanie DJABOU ; Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; M-Alyette JACQUES ; Laurence REMY ; Yves SERGENT ;

Absents excusés : Hélène DESPRES (a donné procuration à M-Alyette JACQUES) ; Sandrine SCHWOERER (a donné procuration à Laurence REMY) ; Yvan PATRIKKEEFF (a donné procuration à Michel FLORENTIN)

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M-Alyette JACQUES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30/01/2024

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2024-06 Compte de gestion 2023 – Budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

M. le Maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier en poste à Luxeuil-les-Bains et que le compte de gestion du budget communal est conforme.

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 pour le budget général.

2024-07 Compte de gestion 2023 – Budget annexe « Assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

M. le Maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier en poste à Luxeuil-les-Bains et que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » est conforme.

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 pour le budget Assainissement.

2024-08 Compte administratif 2023 – Budget général

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

M. le Maire expose au Conseil les conditions d'exécution du budget général pour l'exercice 2023.

M. le Maire quitte la salle.

Mme M-Alyette JACQUES préside la séance.

VOTES : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget général.

2024-09 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

M. le Maire expose au Conseil les conditions d'exécution du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2023.

M. le Maire quitte la salle.

Mme M-Alyette JACQUES préside la séance.

VOTES : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget annexe « Assainissement ».

2024-10 Affectation des résultats 2023 – Budget général

Vu le compte administratif 2023 du budget général ;

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Résultat déficitaire d'investissement 2023	
Affectation au D 001 – section d'investissement :	7 255,98 €
Résultat excédentaire de fonctionnement 2023	
Affectation au R 002 – section de fonctionnement :	152 081,63 €

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 telle que présentée ci-dessus.

2024-11 Affectation des résultats 2023 – Budget annexe « Assainissement »

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe « Assainissement » ;

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Résultat excédentaire d'investissement 2023
Affectation au R 001 – section d'investissement : 42 811,03 €

Résultat déficitaire de fonctionnement 2023
Affectation au D 002 – section de fonctionnement : 34,99 €

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 telle que présentée ci-dessus.

2024-12 Vote des taux 2024

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts ;

M. le Maire rappelle que la taxe d'habitation est votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,09 %
- Taxe foncière (bâti) : 34,40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 30,20 %

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition présentés ci-dessus pour l'année 2024.

2024-13 Budget primitif 2024 – Budget général

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire expose le projet de budget général pour 2024 et notamment les travaux prévus.

Ce dernier est arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	479 520,75 €
	Recettes :	479 520,75 €

Investissement :	Dépenses :	353 755,98 €
	Recettes :	353 755,98 €

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 pour le budget général.

2024-11 Budget primitif 2024 – Budget annexe « Assainissement »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire expose le projet de budget annexe « Assainissement » pour 2024.

Ce dernier est arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	39 474,68 €
	Recettes :	39 474,68 €
Investissement :	Dépenses :	49 840,03 €
	Recettes :	49 840,03 €

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 pour le budget annexe « Assainissement ».

2024-13 Subventions aux associations 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de l'ACCA (baisse du nombre de chasseurs, augmentation de l'action de chasse (de 140 à 190 €), bail de location des « Breuleux » (de 250 à 1000 €). Une discussion s'en suit. Le conseil rappelle le soutien de la commune (mise à disposition gracieuse du local, prise en charge des fluides) et les engagements de l'association (entretien des lignes, participation au vivre-ensemble sur la commune...). Il est proposé d'accepter une aide exceptionnelle en plus du non-appel de la participation annuelle au repas des anciens (200 €).

Après avoir examiné les dossiers de demande de subvention, il est proposé d'approuver les subventions comme suit :

Associations locales ADMR	100 €
Restaurants du cœur	100 €
ELIAD	100 €
Football Club Colombe	3 000 €
CALC	700 €
CALC – festival « Colomb'in rock »	1 300 €
ACCA – Subvention exceptionnelle	500 €

Yves SERGENT et Valentin FLEYTOUX ne prennent pas part au vote.

VOTES : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus.

2024-14 Lots de bois

M. le Maire indique que des arbres secs se trouvent au sol ou menacent de tomber. Deux lots pourraient être proposés à la vente comme suit :

- un lot n° 1 pour les bois situés « Chemin du Bois » et « Vers la Vigne »
- un lot n° 2 pour les bois situés à Champdamoy.

Ces lots d'environ 4 stères pourraient être proposés au prix de 20 € chacun.

VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de ces lots à M. Paul FLEYTOUX (lot n°1) et M. Jean-Noël MILLOT (lot n°2) au prix de 20 € chacun.

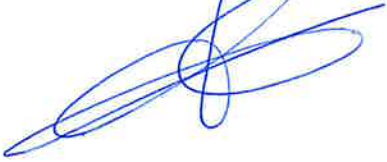
Informations diverses

- Elections européennes du 09/06/2024
- Cérémonie du 08 mai

La séance est levée à 22h30.

Procès-verbal visé le 16/04/2024

Le secrétaire de séance,
M-Alyette JACQUES



Le Maire,
Patrick GOUX



MAIRIE DE COLOMBES
FRANCE

